

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines			
Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	24	Absent non représenté :	1
VOTANTS			30

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 24 Février 2015, après convocation légale reçue le 18 Février 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, , M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

Mme Sabine CHAUVET (Pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE),
M. Thomas CONSTANTIN (Pouvoir donné à M. Christian GROS),
Mme Arlette GARFAGNINI (Pouvoir donné à Mme Sylviane VERGIER),
M. François PANTAGENE (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),
M. Christian SOLLIER (Pouvoir donné à M. Pierre GABERT),
Mme Isabelle VINSTOCK (Pouvoir donné à M. Claude PARENTI)

Etait Absent non représenté :

M. Lucien STANZIONE

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Contractualisation avec le Département de Vaucluse 2012-2015 – Avenant 2015

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, explique que l'Assemblée Départementale a décidé de poursuivre son soutien aux collectivités vauclusiennes afin de les aider à mener à bien la réalisation de leurs projets d'investissements au travers de la mise en place de l'avenant 2015 de la contractualisation 2012-2015.

Ces contrats pourront comprendre un ou plusieurs volets bien identifiés :

- économie,
- réserves foncières,
- logements,
- transports,
- sécurité (casernes de sapeurs pompiers),
- solidarité,
- développement durable.

A ce titre, la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » dispose d'une dotation de 25 000 €, qui devra s'attacher à prendre en compte des objectifs de transport.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 12/03/15

Affiché le :

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

Le Bureau Communautaire réuni le mardi 3 février 2015 propose de présenter le projet suivant au titre de l'avenant contractualisation 2015 :

- Pole d'Echanges Multimodal Monteux

Le Conseil Communautaire,

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de proposer le projet du Pôle Echanges Multimodal Monteux pour l'avenant contractualisation 2015.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

